DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 38

RÉGULARISATION FONCIÈRE VILLE/ AUVERGNE HABITAT- SECTEUR DAUDET-GOMEL- DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE PUBLIQUE ET ÉCHANGE FONCIER

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.

Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.

Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.

Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).

Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.

Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.

Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 38
RÉGULARISATION FONCIÈRE VILLE/ AUVERGNE HABITAT- SECTEUR DAUDET-GOMEL- DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE PUBLIQUE ET ÉCHANGE FONCIER

Auvergne Habitat, organisme de gestion de logements sociaux, a procédé à la résidentialisation de son groupe d'habitations « Daudet » situé à l'angle de la rue de Gomel et de la rue Alphonse Daudet.

C'est pourquoi, une régularisation foncière doit intervenir entre la Ville de Clermont-Ferrand et Auvergne Habitat étant donné que les limites entre domaine privé et domaine public ont été modifiées. Cette régularisation se fera sous la forme d'un échange de terrains entre les deux entités.

La parcelle cadastrée AB n°630 en partie pour environ 806m², la parcelle cadastrée AB n°718 en partie pour environ 620m² ainsi qu'une surface d'environ 158m² issue du domaine public seront cédées à Auvergne Habitat.
La parcelle AB n° 132 en partie pour environ 45m² sera cédée à la commune de Clermont-Ferrand.

Par délibération en date du 30 septembre 2022, le conseil métropolitain a constaté la désaffection de la surface d'environ 158m² déjà incluse dans l'emprise du groupe d'habitations Daudet.

Compte tenu de la nature des biens à céder (espaces verts dont l'entretien incombera au bailleur) et des précédentes régularisations effectuées dans le cadre des résidentialisations du patrimoine foncier des bailleurs sociaux dans les quartiers identifiés par le renouvellement urbain, un échange sans soulte peut être conclu.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder au déclassement du domaine public de l'emprise foncière d'environ 158m² située le long des rues de Gomel et Alphonse Daudet, dont la désaffectation a été constatée par délibération du conseil métropolitain en date du 30 septembre 2022 ;

- d'approuver l'échange foncier sans soulte entre : la Ville de Clermont-Ferrand (parcelles cadastrées AB n°630 en partie pour environ 806m² ; AB n°718 en partie pour environ 620m2 et emprise issue du domaine public d'environ 158m²) et Auvergne Habitat (parcelle cadastrée AB n°132 pour environ 45 m²) ;

- d'autoriser le Maire de Clermont-Ferrand à signer tout acte ou documents afférents ;

- de confier la rédaction des actes notariés à intervenir à Maître Frédéric Martin, notaire à Clermont-Ferrand.

TOTAL VOTANTS :	52	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	2 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	52	=	Pour : 52	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

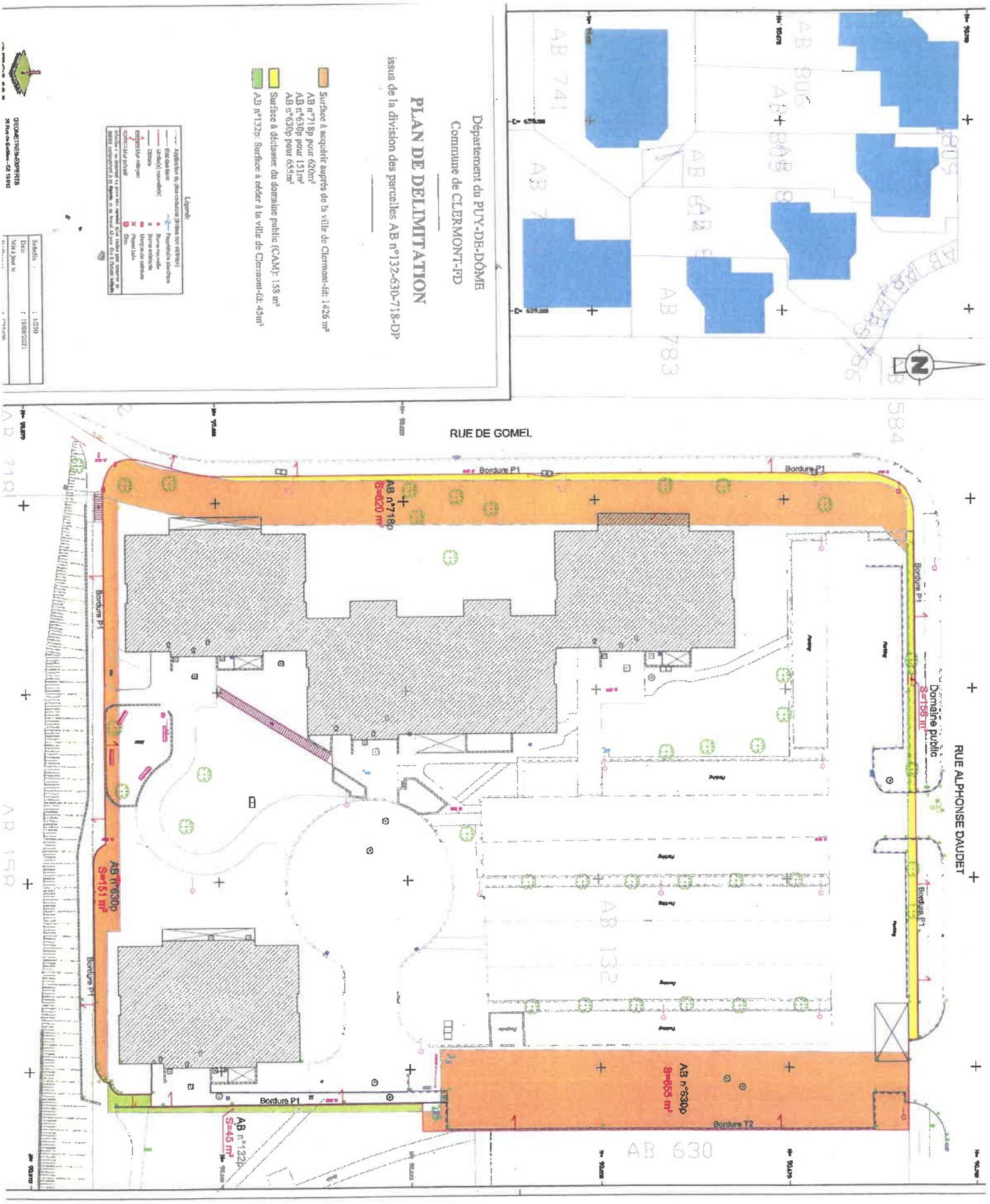
Ne prennent pas part au vote de la question n°38 : Dominique BRIAT et Pierre MIQUEL

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Jean-Christophe CERVANTES



N°CM14122022_038